

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-1009 du 27/07/2023

Arrêté du 11 juillet 2023

ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE
DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A

RÉSUMÉ

Cet arrêté rapporte et porte affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, hors classe, au titre de l'année 2023.

Date d'application : 01/09/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2023.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2023



ARRÊTÉ

rapportant et portant affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, au titre de l'année 2023

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE,

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 15 mai 2023 portant affectation d'inspecteurs divisionnaires des Finances publiques hors classe et d'inspecteurs divisionnaires des Finances publiques classe normale, au titre de l'année 2023.

ARRÊTE :

Article 1 : Sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 15 mai 2023 portant affectation d'inspecteurs divisionnaires des Finances publiques, hors classe, et d'inspecteurs divisionnaires des Finances publiques, classe normale, au titre de l'année 2023, en tant qu'elles concernent la nouvelle affectation de M. Jean-Marc FUMAT et le CSRH mentionné :

Identification			Ancienne situation		Nouvelle situation		
Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	CSRH	Ancienne affectation	CSRH	Nouvelle affectation	Date d'effet
FUMAT	JEAN-MARC	000002331704	-	RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS LIGNE D'AZUR EN DÉTACHEMENT	SARH	DISI SUD-EST OUTRE-MER ESI MONTPELLIER	01/09/2023

Article 2 : M. Jean-Marc FUMAT, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, hors classe, est affecté dans les fonctions ci-dessous désignées, dans les conditions ci-après indiquées :

Identification			Ancienne situation		Nouvelle situation		
Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	CSRH	Ancienne affectation	CSRH	Nouvelle affectation	Date d'effet
FUMAT	JEAN-MARC	000002331704	-	RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS LIGNE D'AZUR EN DÉTACHEMENT	63	DISI SUD-EST OUTRE-MER ESI MONTPELLIER ANALYSTE	01/09/2023

Article 3 : Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administratif, dans un délai de deux mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 11 JUILLET 2023

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE,
CHEF DE SECTEUR DES A+,
BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A »,

PATRICK VINCENT

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756